

SAS 2CTI
Société par actions simplifiée
Au capital de 8000 Euros
2 rue Aristide Briand 14 540 SOLIERS
RCS CAEN 895 360 907

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21/06/2022**

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-et-un juin, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur Garry MARIE, detenant 400 actions
- Madame Céline PELLERIN, épouse MARIE, detenant 400 actions,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le président constate que les associés, présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts
- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

Le président expose la nécessité des modifications statutaires à l'ordre du jour puis met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, l'Assemblée décide de transférer, à compter du 29 juin 2024, le siège social du 2 rue Aristide Briand à SOLIERS (14540) au 89 rue de Lirose à SANNERVILLE (14940) .

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 89 rue de Lirose 14 940 SANNERVILLE »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président pour signer la demande, le contrat, le règlement intérieur et toutes autres pièces, accepter toutes modalités, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signé électroniquement le 24/06/2024 par
Céline MARIE

 Signed with
universign



Signé électroniquement le 24/06/2024 par
Garry MARIE

 Signed with
universign

